

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**



**MAIRIE de
GENOUILLE
86250**

05.49.87.10.71

Nombre de Conseillers :

en exercice : 14

présents : 13

votants : 13

Date de la Convocation :

15 Janvier 2024

Date affichage de la

convocation :

16 Janvier 2024

OBJET

Délibération
03/2024

Avenant N°2
Du lot 1 VRD
Marché : Aménagement
paysager et urbain du
centre bourg
Création parking
**

L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, Le Vingt Trois Janvier à 20 Heures 30,
les membres du Conseil Municipal de la Commune de Genouillé se sont
réunis en session ordinaire, sous la présidence de M. Jean-Guy VALETTE,
Maire

Présents : , BOLLE Marie-Claire, BRETON Marc, CHAUVEAU Philippe,
CLEMENT Julien, DELAGE Christelle, GAUDIN Loïc, GIRAUD Patrice,
LUQUIAU Christophe, MASSON Dany, MORIN Jacques, MORISSET Florian,
NIQUET Sandra, VALETTE Jean-Guy.

Absents excusés : TEXERAUD Patrice

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : MORISSET Florian

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire

Vu le code de la commande publique

Vu la délibération n°16-2020 relative aux délégations du conseil municipal
au Maire autorisant le Maire à prendre toute décision concernant les
marchés, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu la délibération du conseil municipal n°30-2023 en date du 31 août 2023
relative à l'approbation du marché « Aménagement paysager et urbain du
centre bourg » avec les entreprises adjudicataires pour 2 lots.

Après en avoir délibéré, Le conseil municipal, décide à l'unanimité

-de conclure l'avenant N°2 d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise
suivante dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée de :

Lot 1 - VRD

Attributaire : STPR de Pleuville (16)

TRANCHE FERME

Marché initial : 309 460 .40 € ht soit 371 443.48 € ttc

Avenant n° 1 : 5 639.20 € ht soit 6 767.04 € ttc

Avenant n°2 : 9 900.40 € ht soit 11 880.48 € ttc

Nouveau montant : 325 000.00 € HT soit 390 091.00 € TTC

(Pour rappel = tranche optionnelle : 56 380.10 € ht soit 67 656.12€ ttc)

-d'autoriser le maire à signer l'avenant n°2 considéré ainsi que tous
documents s'y rapportant pour son exécution.

Fait et délibéré en mairie les jours mois et an que ci-dessus

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme,

A Genouillé, le 24 Janvier 2024

Le Maire,

Jean-Guy VALETTE

La secrétaire

Florian MORISSET



AR Prefecture

086-218601045-20240123-D03_2024-DE
Reçu le 25/01/2024